

DOSSIER : n° AT 094 046 25 00029
Déposé le : 06/10/2025
Demandeur : CYCLONOVA
Nature des travaux : Aménagement d'un ERP
Sur un terrain sis : 1 Place Jean Moulin
Référence(s) cadastrale(s) : AV 35

Transmis à la Préfecture
pour contrôle de légalité
Le : 17 NOV. 2025

ARRÊTÉ

**Autorisant une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de
Modifier un établissement recevant du public (ERP) au nom de l'État**

Le Maire de la commune de Maisons-Alfort,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.111-7, L.111-8, R.111-19 à R.111-26 et R.123-1 à R.123-21,

VU la demande d'autorisation de travaux présentée le 06/10/2025 par CYCLONOVA,

VU l'arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Olivier CAPITANIO, 1^{er} Maire-Adjoint, en date du 09/07/2021,

VU l'avis Favorable avec réserve de la Commission Communale de Sécurité en date du 10/11/2025,

VU l'avis Favorable avec réserve de la Commission Communale d'Accessibilité en date du 10/11/2025,

ARRÊTE

Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission de sécurité et la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leurs rapports ci-joint annexés.

À Maisons-Alfort, le 14/11/2025

Pour le Maire,

Le Maire-Adjoint,



Olivier CAPITANIO

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

Délais et voies de recours contre la présente autorisation : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente autorisation dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

MIS EN LIGNE LE 18/11/2025